

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 9 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s’est réuni en séance ordinaire le 8 janvier 2024 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Est absente : Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h09 par Monsieur le Maire Henri Pariseau, il souhaite la bonne année à tout le monde et fait une mention spéciale pour Monsieur Roland Lavigne, décédé il y a quelques jours. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-01-01

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l’ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour en modifiant les points 3.0, 3.3 et 13.2 ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

1.0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.0	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3.0	PROCÈS VERBAUX
3.1	Séance extraordinaire du 18 décembre 2023
3.2	Séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2023
3.3	Suivi de la séance du conseil du 4 décembre 2023
4.0	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
4.1	Questions des citoyens
5.0	CORRESPONDANCE
5.1	Correspondance générale
6.0	TRÉSORERIE
6.1	Comptes payés
6.2	Comptes à payer
6.3	Dépôt du rapport d’autorisation des dépenses
7.0	VOIRIE
7.1	Ponceau chemin du 10e Rang
8.0	AQUEDUC
9.0	AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

- 10.1 Adoption du règlement 23-362 imposant les taxes et tarifs exigibles pour l'exercice financier 2024 ainsi que des conditions de perception

11.0 AUTRES AFFAIRES

- 11.1 Demandes à la Sûreté du Québec
11.2 Nomination du président du CCU
11.3 Démission conseillère siège numéro 5
11.4 Avis de vacance poste conseiller numéro 5
11.5 Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2023
11.6 Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSHC

12.0 VARIA**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Élus
13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 PROCÈS-VERBAUX**3.1 Séance extraordinaire du 18 décembre 2023****Résolution 2024-01-02**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 ;

D'adopter le procès-verbal en enlevant les mentions « par intérim ».

Adopté à l'unanimité.

3.2 Séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2023**Résolution 2024-01-03**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2023 ;

D'adopter le procès-verbal en enlevant les mentions « par intérim ».

Adopté à l'unanimité.

3.3 Suivi de la séance du conseil du 4 décembre 2023

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 4 décembre 2023.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

Il n'y a pas de public.

5.0 CORRESPONDANCE

5.1 Défi château de neige

Le conseil municipal souhaite participer à l'édition 2024 du Défi Château de neige. Le conseiller Claude Desbiens, avec l'aide de Madame Adèle Grou au besoin, proposera des activités pour l'édition 2024.

5.2 Atelier de consultation sur la pérennisation des sentiers

La directrice générale informe les membres du conseil de la tenue d'ateliers de consultation sur la pérennisation des sentiers organisé par *Les Sentiers de l'Estrie* et le *Conseil Sport Loisir de l'Estrie*. Le conseiller Claude Desbiens manifeste un intérêt à recevoir plus d'informations concernant ces ateliers. La correspondance lui sera acheminée.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2024-01-04

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 1er décembre 2023 au 5 janvier 2024 au montant de 58 820,22 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 58 820,22 \$ pour la période du 1er décembre 2023 au 5 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2024-01-05

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 9 janvier 2024 au montant de 26 033,37 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 26 033,37 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et autorisant une délégation de compétences, la directrice générale dépose le rapport des autorisations de dépenses qui ont été faites entre le 1^{er} décembre 2023 et le 5 janvier 2024.

Aucune dépense non planifiée n'a été autorisée.

7.0 VOIRIE

7.1 Ponceau chemin du 10^e Rang

Un suivi est effectué concernant un ponceau sur le chemin du 10^e Rang qui a cédé suite aux pluies diluviennes qui ont eu lieu dans la semaine du 18 décembre 2023. Une réparation temporaire a été effectuée pour permettre aux motoneigistes de circuler mais le ponceau devra être remplacé aussitôt que la température le permettra. La directrice générale se renseignera auprès du Ministère de la sécurité publique à savoir si les travaux occasionnés pourraient être remboursé totalement ou en partie.

8.0 AQUEDUC

Rien à signaler.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion.

10.0 RÈGLEMENTS

Résolution 2024-01-06

Règlement numéro 23-362

Règlement imposant les taxes et tarifs exigibles pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de perception

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette tenue le huitième jour de janvier de l'an deux mille vingt-quatre et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Henri Pariseau et les conseiller-ères, Luc Dallaire, Nathalie Lacasse, Claude Desbiens, Jacques Inkel et Marie-Andrée Vanzeveren, l'adoption de la résolution 2024-01-06 décrétant l'adoption du règlement numéro 23-362 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté ses prévisions budgétaires 2024 ;

Considérant que toute taxe et tarif doit être imposé par règlement ;

Considérant que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

Considérant que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette est partie prenante du règlement no 2-316 (2015) de la MRC de Coaticook et ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook ;

Considérant qu' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 4 décembre 2024 par le conseiller Claude Desbiens ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 23-362 Règlement imposant les taxes et tarifs exigibles pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de perception.

Adoptée à l'unanimité.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Demandes à la Sûreté du Québec

Résolution 2024-01-007

Considérant que la Municipalité achemine à tous les ans une demande à la Sûreté du Québec concernant leur présence et leur surveillance dans la Municipalité ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

De demander à la Sûreté du Québec :

- ✓ Une présence policière accrue afin de contrer la recrudescence de vol et de vandalisme ;
- ✓ Une présence policière accrue dans la municipalité – visibilité ;
- ✓ La surveillance de la vitesse sur le territoire, plus spécifiquement dans le village et à la sortie du village ;
- ✓ Surveillance de la vitesse dans le chemin du 9^e Rang, particulièrement dans les courbes ;
- ✓ La surveillance des animaux errants ;
- ✓ Surveillance accrue lors de la période du dégel sur le réseau routier;
- ✓ Rencontre annuelle avec le conseil municipal pour discuter des principaux enjeux et un compte-rendu des activités de la SQ, idéalement entre les mois de janvier et mars ;
- ✓ Soutien dans le cadre du programme PLI Élus.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Nomination du président du CCU

Résolution 2024-01-08

Considérant que selon le règlement numéro 04-230 « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) », la durée du mandat de chacun des membres est de deux ans sauf pour le président qui est d'un an ;

Considérant que le Conseil municipal peut renouveler ce mandat par résolution ;

Considérant qu' à la séance régulière du 9 janvier 2023, la résolution 2022-01-009 avait été adoptée pour constituer ce comité pour deux ans et le président renouvelable à chaque année;

Considérant que le Conseil doit adopter une résolution pour mandater un président du comité au début de chaque année ;

Considérant qu' un poste réservé au conseiller est vacant puisque Madame Isabelle Loignon a quitté son poste de conseillère municipale ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

De nommer Monsieur Henri Pariseau à titre de Président du Comité consultatif d'urbanisme

De nommer Monsieur Jacques Inkel à titre de remplaçant pour Madame Isabelle Loignon ;

De proposer le siège vacant réservé aux citoyens à Madame Isabelle Loignon.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Démission conseillère siège numéro 5

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de la conseillère municipale siège numéro 6, Madame Isabelle Loignon.

11.4 Avis de vacance poste conseiller-ère siège numéro 5

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal siège numéro 5 est désormais vacant.

11.5 Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2023

Conformément à l'article 938.1.2 C.M, Madame Adèle Grou dépose le rapport de gestion contractuelle 2023 de la Municipalité.

11.6 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSHC

Madame Adèle Grou dépose le plan triennal 2024-2027 du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons.

12.0 VARIA

12.1 Déneigement du chemin Eaton

Une citoyenne souhaiterait que le chemin Eaton soit déneigé l'hiver pour avoir accès à son chalet, elle est présentement en train de faire des démarches auprès de la municipalité de Saint-Malo afin de savoir s'ils pourraient déneiger le chemin. Les membres du conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette ne souhaitent pas prendre action pour l'instant.

12.2 Éoliennes

Des membres du conseil partagent leur réticence par rapport au projet potentiel éolien ainsi que de leur intérêt à rencontrer le conseil de Saint-Herménégilde afin d'échanger sur le sujet puisqu'il est étudié que des éoliennes soient érigée d'un côté et de l'autre de la frontière séparant les deux municipalités.

Les membres du conseil souhaitent apporter des modifications au règlement de zonage en fonction du périmètre d'étude qui a été autorisé par le conseil. Les membres du conseil souhaitent la tenue d'une consultation citoyenne afin de connaître les points de vue de la population en lien avec le projet potentiel éolien.

12.3 Décès de Monsieur Roland Lavigne

Résolution 2024-01-09

Considérant que Monsieur Roland Lavigne, qui a été Maire de Saint-Venant-de-Paquette de 1980 à 2005, est décédé le 6 janvier dernier ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent offrir leurs sympathies à la famille et souligner l'implication de Monsieur Lavigne au sein de la communauté au fil des ans ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

De faire deux dons de 50,00 \$, un aux Amis du Patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette et l'autre pour l'entretien du cimetière ;

De rédiger un mot en l'honneur de Roland et de l'envoyer par publipostage à tous les citoyens d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette.

Adoptée à l'unanimité.

12.4 Panneaux de signalisation

Un suivi sera fait auprès d'une citoyenne qui s'était présentée en séance de conseil et qui avait représenté une partie de la population qui demandait à ce que la vitesse sur le chemin du 9^e Rang soit réduite.

12.5 Sentiers poétique dans la Montagne

Le conseiller Claude Desbiens informe les membres du conseil que plusieurs arbres étaient tombés ou endommagés dans le sentier poétique. Le conseiller Luc Dallaire en fera mention à Madame Élisabeth Vachon, directrice générale des Amis du Patrimoine, lors d'une prochaine rencontre avec elle.

12.6 Caméra pour le bureau municipal

Résolution 2024-01-10

Considérant que les conseillers et conseillères souhaitent installer une caméra de surveillance dans le bureau municipal afin d'assurer la sécurité de la directrice générale dans l'exercice de ses fonctions ;

Considérant que le conseiller Luc Dallaire se porte volontaire pour procéder bénévolement à l'installation des caméras dans le bureau ;

Considérant qu' un montant avait été budgété afin de faire l'acquisition d'une caméra de surveillance en 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,

APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,

IL EST RÉSOLU

De procéder à l'achat d'une caméra de surveillance pour le bureau municipal ;

De mandater Monsieur Luc Dallaire pour effectuer l'installation de la caméra de surveillance.

Adoptée à l'unanimité.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Le conseiller Luc Dallaire fait un retour sur la rencontre de la Régie des déchets à laquelle il a assisté en décembre dernier.

Le conseiller Claude Desbiens rappelle aux membres du conseil que la première soirée loisirs de l'année aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à compter de 19h00.

La conseillère Marie-Andrée Vanzeveren mentionne les retours qu'elle a eu des citoyens concernant la brigade d'accueil. C'est une attention qui a été grandement appréciée par les nouveaux citoyens qui se sont installés dans la Municipalité dans la dernière année.

13.2 Directrice générale

Aucun sujet n'est abordé.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2024-01-11

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 22h12.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.